

Conseillers en exercice : 23

Présents : 15

Votants : 19

OBJET :Subvention
Foyer Socio-éducatif du
Collège Laboissière
2024Le Maire certifie que le compte
rendu de cette délibération a été
affiché à la porte de la Mairie et
que la convocation du Conseil
Municipal avait été faite.Transmis le
10 DEC. 2024**DELIBERATION N°2024-99****PROCES-VERBAL****DU CONSEIL MUNICIPAL**

Du 29 novembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt neuf novembre,
Le Conseil Municipal de la Commune de VILLENEUVE DE BERG étant réuni au
lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de
Madame le Maire, Sylvie DUBOIS

Présents : MM. MM. DUBOIS Sylvie, CHAUSSE Stéphane, FARGIER Marie,
ROTGER Patrick, EYRAUD Anne-Marie, VIGNE Christophe, BELLENGER
Jacques, CROS Isabelle, MORGE Florian, ALONSO Sébastien, LEFRILEUX Yves,
VALCKE Sylviane, MEHL Didier, HEMMACHE Martine, FANTINI Sébastien

Excusés : MM, CLEMENT Pierre, SEVENIER-ALIVON Annick, TAULEMESSE
Karine, AULNER Roselyne, DUSSOL Roxane, COSSE Marie-Jeanne, LAVILLE-
FRANCHI Anne-Marie, BILANCETTI Yann,

Procurations : MM CLEMENT Pierre à CROS Isabelle, SEVENIER-ALIVON
Annick à DUBOIS Sylvie, AULNER Roselyne à ROTGER Patrick, COSSE Marie-
Jeanne à MEHL Didier,

Absents non excusés : MM.

L'assemblée communale procède, conformément à l'article L 2121-15 du Code
Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein
du Conseil Municipal, Christophe VIGNE a été élu pour remplir les fonctions de
secrétaire.

Madame la Maire expose et donne lecture de la demande de subvention du Foyer Socio-Educatif
du collège Laboissière afin de soutenir les différentes sorties pédagogiques des élèves de
l'établissement, les voyages scolaires, les manifestations événementielles ou encore le concours
d'éloquence et la remise des prix pour les lauréats du brevet des collèges.

Madame la Maire propose d'octroyer la subvention suivante :

Nom Association	Subvention exceptionnelle
FSE Collège	300 €

Après en avoir délibéré le conseil municipal,
à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **APPROUVE** la proposition proposée par Mme la Maire ;
- **DECIDE** d'attribuer une subvention exceptionnelle pour l'année 2024 selon le tableau
susmentionné.

Pour extrait conforme
A VILLENEUVE DE BERG
Le 29 novembre 2024

Sylvie DUBOIS
Maire de Villeneuve de Berg



